

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

Date de convocation :
23/09/2026

**Date de publication
de la convocation :**
23/09/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 29 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf septembre à 19 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - M. LONCHAMPT Samuel - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - M. DELATTRE André - Mme FEGUIRI Christelle - M. NOIROT Pascal - Mme CADOUOT Christine - M. VADOT Thierry - M. BLUME Pierre - Mme VICTOR Catherine - M. MOREL Jacques - M. DORMOY Jean-Pierre - M. CHEVALIER Philippe - M. MERGEY Dominique - M. DURANDIN Thierry - Mme MARTENOT Séverine - Mme GUILBERT Nathalie - Mme ROMAN Yolaine - M. MERLE Jean-Luc - Mme FAHY Laure - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme LEJEUNE-BLASER Sandra - M. VENTO Romain - Mme BARKAOUI Séline - Mme TASSIN Jade - Mme MANSOURI Lisa - Mme GALLOY Céline

Absents excusés et représentés : Mme BARDIN Isabelle (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - M. RECOUVREUX Christophe (procuration à M. VADOT Thierry) - M. CHAMINADE Denis (procuration à M. MOREL Jacques) - Mme REGAZZONI Isabelle (procuration à Mme FAHY Laure) - Mme SCANZI Justine (procuration à M. BLUME Pierre)

A été nommée secrétaire : Mme MANSOURI Lisa

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Représentants du conseil municipal – Désignations auprès de la CLECT de Dijon Métropole

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI) ;

Considérant ce qui suit :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Dijon Métropole a pour mission principale de procéder à l'évaluation des charges transférées par les communes dans les cas suivants :

- Lors de l'adhésion d'une nouvelle commune à Dijon Métropole ;
- Lorsqu'une ou plusieurs communes de l'agglomération transfèrent à Dijon Métropole une nouvelle compétence ou un équipement.

Il convient de désigner **UN représentant titulaire et UN représentant suppléant auprès de la CLECT de Dijon Métropole.**

Sont candidats :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
RUET Guillaume	VENTO Romain

Ont obtenu :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
RUET Guillaume 33 voix	VENTO Romain 33 voix

Guillaume RUET, Maire, ayant obtenu 33 voix est désigné en qualité de **représentant titulaire du conseil municipal auprès de la CLECT de Dijon Métropole.**

Romain VENTO ayant obtenu 33 voix est désigné en qualité de **représentant suppléant du conseil municipal auprès de la CLECT de Dijon Métropole.**

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 29 septembre 2026

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

La Secrétaire de séance,


Guillaume RUET





Lisa MANSOURI